

27 mars 2018

Lycée Léon Blum, Villefranche de Lauragais

Annie BOUSQUET, Karel DASSONVILLE, Armelle VIALAR

IA-IPR Sciences de la vie et de la Terre



# Journées de coordonnateurs SVT

# L'évaluation des compétences expérimentales – Bac S, session 2018

- [note de service](#) n° 2018-022 du 23-2-2018
- [80 situations d'évaluations publiées sur Eduscol](#), renouvelables par tiers chaque année (sessions 2019 et 2020)
- Lundi 14 mai : transmission des 20 situations retenues pour l'académie de Toulouse aux établissements
- Choix et tirages au sort en établissement
- Passation durant 3 jours consécutifs entre le 4 et le 8 juin inclus

# L'évaluation des compétences expérimentales – Bac S, session 2018

- Sur [Eduscol](#) : fiche sujet candidat, avec les ressources et fiche protocole, fichiers annexes le cas échéant
- Les autres documents (**fiche laboratoire et corrigés**) sont **confidentiels**
- Un [vade-mecum](#) est disponible pour mieux cerner les enjeux de l'épreuve et de la publication de la banque

# L'évaluation des compétences expérimentales – évolutions

- Les étapes 1 et 2 sont construites en continuité
  - Étape 1 : proposer une stratégie de résolution réaliste, tenant compte du matériel ou du champ de recherche proposé
  - Etape 2 : mise en œuvre d'un protocole dont les conditions ont été complétées rendre la stratégie opérationnelle
  - La fiche protocole est disponible à l'étape 2, à  $t = 10$  min
  - La durée de l'étape 1 est indicative, elle peut donc être plus courte ou raisonnablement plus longue, au bénéfice du candidat

# L'évaluation des compétences expérimentales – évolutions

- Les étapes 1 et 2 sont construites en continuité
  - Étape 1 : proposer une stratégie de résolution réaliste, tenant compte du matériel ou du champ de recherche proposé
  - La durée de l'étape 1 est indicative, elle peut donc être plus courte ou raisonnablement plus longue, au bénéfice du candidat

# L'évaluation des compétences expérimentales – évolutions

- Les étapes 1 et 2 sont construites en continuité
  - Etape 2 : mise en œuvre d'un protocole dont les conditions ont été complétées pour rendre la stratégie opérationnelle
  - La fiche protocole est disponible à l'étape 2
  - Les protocoles sont volontairement plus ouverts, afin de permettre aux candidats de développer leurs stratégies.
  - Des interactions sont donc nécessaires pour accompagner et évaluer les candidats

# L'évaluation des compétences expérimentales – **évaluation**

- **A la fin de l'étape 2, l'examineur évalue le geste technique** au regard des **aides apportées**. Il **évalue aussi la stratégie proposée à l'étape 1** et mise en œuvre par la suite
- Les observables et la durée des étapes 3 et 4 sont conservés. Un temps de 20 minutes leur est réservé
- Les documents pour **l'évaluation** ne sont **pas modifiés**

# L'évaluation des compétences expérimentales – formation

- **Atelier cet après-midi** pour s'approprier la banque et distinguer les différents interactions examinateur / candidat
- Un **sujet 0 complet** a été transmis aux coordonnateurs
- L'épreuve valorise **l'autonomie des élèves : conception, organisation et technique**
- Les situations de la banque peuvent être utilisées (tout ou partie) pour des temps formatifs avec les élèves, elles sont **modifiables**





## PPCR, modalités et évolution (suite)

Promotions des enseignants 2017

# PPCR (rappels et suite)

- Décret n°2017-786 du 5mai 2017
- Depuis le 1er septembre 2017, instauration d'un rythme d'avancement unique hormis au 7e, 9e échelon de la classe normale, idem pour l'accès à la hors classe et création d'un 3e grade, la classe exceptionnelle.
- 2 premiers rendez-vous de carrière et possibilité d'avancement accéléré d'échelon d'une année (30% des promouvables), 6e et 8e échelon
- 3ème rendez-vous de carrière, 9e échelon : accès à la hors classe;
- Accès à la classe exceptionnelle (10% des effectifs du corps)

# Promotions à la classe exceptionnelle

L'accès à la **classe exceptionnelle** pour 10% des effectifs du corps avec une montée en charge progressive ; conditions au 1er septembre 2017 :

*B.O. n° 41 du 30 novembre 2017 + circulaire académique du 8 décembre 2017 ( DPE1)*

- **Vivier 1** : à partir de l'accession au 2e (agrégés) ou 3e (certifiés) échelon de la HC + 8 années de service dans des conditions difficiles ou d'exercice de fonctions particulières; **inscription obligatoire** (I-prof)
- **Vivier 2** : à partir de l'accession au 4e (agrégés) ou 6e (certifiés) échelon de la HC ; pas de procédure d'inscription requise
- **2017** : promotions dès le 1er septembre 2017

# Les rendez vous de carrière



GUIDE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,

D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Septembre 2017



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

- Liste des enseignants concernés établie par la DPE ( juillet 2017 messagerie I prof et ac-toulouse.fr)
- Lettre de la rectrice aux professeurs évalués (octobre 2017): « ce qui ne change pas »: observation d'une séance avec présence souhaitable du chef d'établissement + entretien « qui pourra être nourri par l'observation en classe »
- Quels changements ?

Guide du rendez vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

# Les rendez vous de carrière

## Appréciation générale des évaluateurs

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux.

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2<sup>nd</sup> degré) (10 lignes) :

## Observations de l'agent

10 lignes maximum

## Appréciation finale de l'autorité académique

A renseigner par l'autorité académique

A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

- rapport d'inspection
- grille complétée (10 items)
- appréciation de chaque évaluateur
- appréciation finale en septembre 2018

# Le plan académique de formation année scolaire 2018-2019

- L'architecture du PAF évolue avec une **entrée par compétences** professionnelles (lien avec le PPCR)
- L'offre de formation permet à différentes disciplines de **s'associer pour répondre aux besoins**
- Chaque module de formation est associé à **1 dispositif = 1 compétence** du [référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#)
- Rappel : il est important de formuler en vœu n°1 la formation qui vous intéresse !

## Le plan académique de formation année scolaire 2018-2019 - **la commande**

- **Quelques exemples de la commande en SVT**
  - Enseigner les SVT en LV
  - Mettre en œuvre une démarche de projet culturel scientifique
  - La posture scientifique, les démarches scientifiques
  - Actualisation des connaissances scientifiques
  - Accompagner la réforme du baccalauréat et les transformations du lycée
- **Maison pour la science, lycée**
  - Distinguer savoir, opinion, croyance, exercer son esprit critique
  - Cerveau et apprentissage
  - Les élèves à besoin particulier
  - Projets interdisciplinaires et maîtrise d'une langue étrangère
- **Pour la discipline : production de ressources et formation des formateurs**

# PAF 2018 2019 - les compétences professionnelles

- A101 C1- Faire partager les valeurs de la République
- A102 C2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- B103 C3- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- B104 C4- Prendre en compte la diversité des élèves
- B105 C5- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- B106 C6- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- B107 C7- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- B108 C8- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- B109 C9- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- C110 C10- Coopérer au sein d'une équipe
- C112 C12- Coopérer avec les parents d'élèves
- C113 C13- Coopérer avec les partenaires de l'école
- C114 C14- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- D2P1 P1- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- D2P2 P2- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- E2P3 P3- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- E2P4 P4- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- E2P5 P5- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves